

4 novembre 2025

Promotion au choix Attaché Principal d'Administration 2026

CONDITIONS A REMPLIR POUR ETRE PROMU

- Être attaché d'administration de l'Etat ou détaché dans le corps des attachés d'administration de l'Etat ;
- Avoir atteint le 8^{ème} échelon du grade d'attaché ;
- Justifier, au 31 décembre 2026, d'au moins 7 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emplois de catégorie A ou de même niveau.



PROCÉDURE

- Votre responsable doit remplir une fiche de proposition qui doit parvenir au Bureau SRH2-B **avant le 9 décembre 2025 via l'application BercyDoc** et être accompagnée par votre dernier compte rendu d'entretien professionnel (CREP).
- Si vous êtes proposé par votre direction, vous devrez rédiger une lettre de motivation demandant le bénéfice de la promotion, exposer votre parcours, mettre en valeur les compétences acquises au cours de votre carrière et expliquer vos motivations pour accéder au grade supérieur ([voir lettre type élaborée par SRH](#)).

Au titre de 2026, 56 attachés peuvent être promus au grade d'attaché principal, dont 17 par la voie de la promotion au choix.

CRITÈRES D'ÉLABORATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT (TA)

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours énumèrent les critères pris en compte pour l'appréciation de votre valeur professionnelle :

- Occuper des postes considérés comme exposés ou peu attractifs ;
- Occuper des postes à forte technicité ;
- Avoir fait preuve de mobilité géographique et/ou fonctionnelle ;
- Avoir préparé et présenté l'examen professionnel ;
- Avoir d'excellents comptes rendus d'entretiens professionnels.

Exercer des fonctions d'encadrement est un atout pour augmenter vos chances d'être proposé. Votre N+1 pourra ainsi retracer vos qualités managériales, vos compétences professionnelles et vos qualités relationnelles.

A savoir :

Votre direction classera les fiches de proposition de ses agents par ordre de priorité. Elle devrait vous indiquer si une fiche de proposition a été faite vous concernant et si cette fiche a été ou non transmise à SRH2. Le sujet de votre promotion est censé avoir été évoqué lors de votre entretien professionnel.

INFORMATIONS

SG/SRH/SRH2B - Pôle concours - Immeuble Atrium - Pièce 2320 - 5 Pl des Vins de France - 75012 PARIS.

Tél : 01 53 44 24 86 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mél : srh2b-promotions.polea@finances.gouv.fr

Ne restez pas seuls pour optimiser vos chances d'être inscrits sur ce tableau d'avancement.

L'UNSA-Cefi est là pour vous aider à rédiger votre lettre de motivation.

Retrouvez nos informations
sur notre site



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédéc 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr